

## **Déclaration liminaire à la CAPA des certifi-é-es du mardi 2 juin 2020**

Nous voici réuni-es pour ce qui devrait être l'une des dernières CAPA. Nous souhaitons par avance bon courage à l'administration pour répondre au mieux aux préoccupations des collègues qui devront à l'avenir systématiquement passer par vous pour obtenir des informations dont jusque-là les syndicats, ici présents, prenaient en charge une partie.

Que deviendra cet accompagnement quand il ne sera géré que par du personnel des ressources humaines ? Qu'en sera-t-il de la transparence des choix effectués s'il n'y a plus de contrôle préalable par des personnes étrangères à ce service ? De quels recours pourront bénéficier les personnes se sentant lésées par une affectation ou la non-attribution d'une promotion s'ils ne peuvent pas accéder aux résultats des autres collègues ? La loi de transformation de la fonction publique met fin à la transparence dans le suivi des carrières.

Déjà le PPCR avait constitué une première étape vers un dessaisissement des prérogatives des représentant·es des personnels en matière d'accompagnement des collègues par l'individualisation progressive des carrières. Ainsi pourra se mettre en place une véritable évaluation aux plus méritant-es dont l'administration n'aura plus à se justifier.

Et il en faudra, des collègues zélé-es, pour prendre des risques dans des conditions où la baisse généralisée des moyens conduiront à accroître leur charge de travail.

La période actuelle nous le montre bien. Accepter de reprendre sans avoir reçu tout le matériel pour se protéger, prendre de nouveaux niveaux de classe, mélanger le temps en présentiel et le temps en distanciel permettant d'exploser notre quotité horaire hebdomadaire, toutes ces mesures nous permettent d'entraîner les conséquences d'un délitement du service public d'éducation depuis longtemps dénoncées en vain.

Vous pourrez nous répondre que cela ne dépend pas de vous, que les décisions viennent d'en haut, mais vous avez aussi votre part de responsabilités à assumer dans la mise en place d'un système inégalitaire conduisant à dégrader une fois de plus les conditions des collègues.

Pour revenir au sujet de la CAPA concernant l'accès à la hors classe, sur quels détails objectifs se basera-t-on pour attribuer les différentes appréciations ? Comment expliquera-t-on à un-e collègue n'ayant pas eu l'appréciation escomptée que certes il-elle a bien travaillé mais qu'un-e plus méritant-e lui est passé-e devant ? L'avantage avec la mise en place de ce système, c'est que l'administration n'aura plus à se justifier. On retrouvera ainsi l'ancien système dont le PPCR devait nous prémunir en assurant qu'un des objectifs soit que tout le monde puisse accéder à la hors-classe.

Ce type d'évaluation induit un classement qui récompense les dit-es meilleur-es et enfonce les dit-es en difficulté. Puisqu'on demande aux professeur-es une attitude bienveillante dans l'évaluation des compétences des élèves, pourquoi n'en est-il de même pour l'évaluation des enseignant-es ? Cette notation ne pousse-t-elle pas au contraire les professeur-es à établir ce même type de classement, vecteur d'inégalités sociales ?

Pour faire écho à la tribune des hauts fonctionnaires parue sur le site du « café pédagogique », jusqu'où êtes-vous capables d'accompagner ces régressions de l'école publique dans le but d'en faire un bien marchand dont les désastres sont déjà connus dans les hôpitaux publics ? Jusqu'où êtes-vous capables de cautionner les dérives d'un système qui créera à l'avenir encore plus d'inégalités sociales en détruisant à chaque nouvelle loi l'école publique au profit du privé ?